

La vaccination des groupes prioritaires démarre

GRIPPE A/H1N1 L'Etat du Valais informe sur la vaccination des groupes prioritaires contre la grippe A/H1N1.

INTERVIEW ► Le Valais connaît ces jours une augmentation des cas positifs de grippe pandémique A/H1N1. Le point avec le Dr Georges Dupuis, médecin cantonal et chef du Service de la santé publique.

Depuis son identification en avril 2009 au Mexique et en Californie, le virus pandémique A/H1N1 s'est rapidement répandu à travers le monde. A ce jour, plus de 440 000 cas de grippe pandémique A/H1N1, confirmés par laboratoire, et plus de 5700 décès ont été rapportés à l'OMS. Mais comme, pour des raisons pratiques et financières, tous les malades ne sont plus testés, ces chiffres ne représentent qu'une petite partie de la réalité.

Après s'être attaqué à l'hémisphère sud durant l'été, le virus a rejoint nos contrées. Dans de nombreux pays européens, la propagation du virus s'accélère, notamment en Islande, en Irlande, en Belgique et aux Pays-Bas.

En Suisse, après une accalmie au début de l'automne, l'activité virale est considérée comme élevée dans plusieurs cantons. D'ailleurs, le seuil épidémique vient d'être franchi pour la première fois depuis le début de la pandémie. En clair, cela signifie que le nombre de cas dus à la grippe pandémique est supérieur à ceux de la grippe saisonnière annuelle des dernières années.

Le Valais connaît ces derniers jours une augmentation des cas positifs de grippe pandémique A/H1N1. A la lumière de ce qui se passe dans d'autres cantons, nous nous attendons à devoir faire face à une augmentation du nombre de personnes grippées ces prochaines semaines.

Les études sur ce virus montrent que, dans la majorité des cas, cette grippe n'est pas plus dangereuse qu'une grippe saisonnière. Dès lors,

pourquoi recommandez-vous cette vaccination?
Effectivement, cette grippe n'est pas plus dangereuse qu'une grippe saisonnière, mais les complications qu'elle engendre peuvent être graves voire même mortelles, notamment pour les nour-

Qui est le plus touché par cette grippe?
Contrairement à la grippe saisonnière, qui revient chaque hiver et qui crée surtout des complications chez les personnes âgées et les malades chroniques, la grippe pandémique A/H1N1 2009 tou-



«La vaccination est fortement recommandée par les autorités sanitaires pour les groupes définis comme prioritaires»

Dr GEORGES DUPUIS

rissons, les femmes enceintes, ainsi que les enfants et adultes souffrant de maladies chroniques touchant le cœur, les poumons ou le système immunitaire. La complication la plus grave est la pneumonie virale qui nécessite souvent une hospitalisation.

Pourquoi les personnes de 65 ans et plus ne font-elles pas partie des premières personnes à bénéficier de cette vaccination, alors qu'elles font partie des groupes à risque?
En fait, nous avons constaté que les personnes plus âgées bénéficient d'une certaine immunité contre la grippe A/H1N1 2009.

C'est pourquoi, bien qu'elles appartiennent aux groupes à risque, elles ne pourront se faire vacciner que dans un deuxième temps, lorsque les vaccins seront disponibles en suffisance. Ceci même si elles souffrent de maladie chronique.



«La vaccination contre la grippe pandémique A/H1N1 2009 est gratuite»

Comment la vaccination est-elle organisée en Valais?

La vaccination se déroule en deux temps. Dans la première phase, qui débute cette semaine, les femmes enceintes, les malades chroniques jusqu'à 65 ans, l'entourage de ces patients, ainsi que les professionnels de la santé et les personnes s'occupant de nourrissons de moins de 6 mois peuvent se faire vacciner. Ensuite, lorsque les vaccins seront disponibles en suffisance, la vaccination sera proposée à l'ensemble de la population. Des centres de vaccination seront ouverts à cet effet à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. La population y sera convoquée personnellement.

Où les groupes à risque peuvent-ils se faire vacciner?
Les personnes à risque accru de complications et leur entourage

familial sont vaccinés chez leur médecin traitant. Il appartient aux médecins de contacter leurs patients à risque pour leur proposer la vaccination.

Et les professionnels de la santé?
Les professionnels de la santé travaillant en milieu hospitalier ou institutionnel (EMS, CMS, etc.) sont vaccinés sur leur lieu de travail. Les autres professionnels de la santé (physiothérapeutes, dentistes, pharmaciens, etc.) sont vaccinés dans les cabinets médicaux. Les personnes s'occupant de nourrissons de moins de 6 mois doivent également se rendre chez leur médecin.

Quand la vaccination des groupes prioritaires démarre-t-elle?
Dès aujourd'hui pour les professionnels de la santé, les enfants

jusqu'à 18 ans et les femmes enceintes. Dès le lundi 16 novembre pour les autres groupes prioritaires. Ce léger décalage est lié à la disponibilité des vaccins. Si les vaccins sont livrés en suffisance, la vaccination devrait être ensuite proposée à toute la population dès début décembre.

Une fois vacciné, combien de temps faut-il pour que le vaccin protège contre cette grippe?
Dix à quinze jours.

Qu'en coûtera-t-il aux personnes souhaitant se faire vacciner?
La vaccination contre la grippe pandémique A/H1N1 2009 est gratuite.

Rappelons également qu'elle n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée par les autorités sanitaires pour les groupes définis comme prioritaires.

Les autorités sanitaires sont convaincues de l'efficacité et de la sécurité des vaccins



Entretien avec le Prof. Claire-Anne Siegrist, pédiatre, spécialiste en maladies infectieuses et en immunologie (Hôpitaux universitaires de Genève)

A la lumière des dernières connaissances, quelles sont les principales caractéristiques du virus pandémique A/H1N1 et qu'est-ce qui le distingue de la grippe saisonnière?

La différence principale ne se trouve pas tellement au niveau du virus, très semblable à celui de la grippe saisonnière même si le virus A/H1N1 infecte plus facilement les poumons. La différence vient du fait que les jeunes n'ont pas ou peu d'immunité contre ce virus. De plus, on

estime que la grippe saisonnière provoque chaque année en Suisse entre 300 et 1000 décès. L'OFSP s'attend à beaucoup moins de décès par la grippe A/H1N1. Par contre, ces décès toucheront à 90% des jeunes (enfants, adolescents, femmes enceintes, jeunes adultes) alors que 90% des décès de la grippe saisonnière touchent les personnes de plus de 65 ans. Aux USA par exemple, la grippe A/H1N1 vient de tuer 43 enfants en cinq semaines – comme la grippe saisonnière en toute une saison.

Pourquoi les femmes enceintes sont-elles particulièrement à risque?

Les femmes enceintes cumulent apparemment deux facteurs de risques: des défenses immunitaires diminuées par les hormones de la grossesse, et une capacité pulmonaire diminuée – surtout au 3e trimestre.

Les vaccins contre la grippe pandémique sont-ils sûrs? Sont-ils soumis à la même procédure de contrôle que les vaccins contre la grippe saisonnière?

Les vaccins contre la grippe pandémique ont suivi exactement les mêmes contrôles. Et ils sont testés chez des milliers de personnes au lieu de quelques centaines. Les vaccins sont enregistrés par les autorités d'enregistrement (Swissmedic en Suisse) dès qu'elles sont convaincues de leur qualité, de leur efficacité et de leur sécurité.

Ces vaccins contiennent un adjuvant à base d'huile de foie de requin: le squalène. A quoi sert cet adjuvant?

Le squalène est une huile biologique présente dans les poissons, les céréales, l'huile d'olive, et dans notre propre corps. Cette huile a été choisie par les producteurs parce qu'elle est naturelle. Cet adjuvant permet d'accroître l'efficacité du vaccin et à l'avantage d'offrir une meilleure protection contre des souches apparentées du virus de la grippe. Signalons encore que le squalène est utilisé depuis douze ans dans le vaccin Flud® de Novartis, qui a déjà été distribué à plus de 45 millions de personnes. Il a été testé en études cliniques sur plus de 100 000 nourrissons, enfants, adolescents et adultes – sans aucun souci de sécurité vaccinale. Nous sommes donc très confiants.

Que compte faire la Confédération avec les vaccins commandés qui ne seront pas utilisés?

Aujourd'hui, nous savons qu'une dose suffira pour les adultes en bonne santé: c'est une chance... et l'occasion d'aider des pays pauvres qui n'ont pas même de quoi en acheter pour leur personnel de santé ou leurs femmes enceintes!

TÉMOIGNAGES

UNE MAMAN

«Une grippe ne ferait qu'empirer le tout»



Nathalie Neel-Rouvinez, 29 ans, maman d'une petite fille de 15 mois, souffre de la mucoviscidose, une maladie génétique grave qui affecte notamment les voies respiratoires et la digestion. Elle nous explique pourquoi il est important, pour elle et sa famille, de pouvoir bénéficier de la vaccination.

Vous faites-vous habituellement vacciner contre la grippe saisonnière?
Oui, toujours.

Avez-vous déjà eu des problèmes suite à un vaccin?
Non, jamais.

Allez-vous vous faire vacciner contre la grippe A/H1N1?
Oui, car attraper la grippe m'affaiblirait beaucoup.

J'ai déjà beaucoup de traitements et bien assez de problèmes respiratoires et pulmonaires. Une grippe ne ferait qu'empirer le tout et pourrait même m'être fatale. Non pas directement à cause de la grippe elle-même, mais en raison des complications qu'elle peut entraîner chez moi. Ne pas me vacciner, ce serait prendre un risque énorme.

Est-ce que votre entourage va également se faire vacciner contre la grippe A/H1N1?

Oui, mon mari va se faire vacciner, ainsi que ma fille de 15 mois et mes parents car nous sommes très proches. Pour notre famille, se vacciner signifie mettre un maximum de chances de notre côté.

UN MÉDECIN

«Je me vaccine pour pouvoir continuer à travailler»

Le Dr Juan Llor est médecin-chef au service de pédiatrie de l'hôpital de Sion. Il nous explique pourquoi, en tant que professionnel de la santé, il va se faire vacciner contre la grippe A/H1N1.

«A l'hôpital de Sion, nous soignons des prématurés ainsi que des enfants gravement malades, comme des enfants souffrant de cancer. Je ne me vaccine pas pour me protéger moi-même, mais pour éviter de transmettre la grippe à des personnes qui ne doivent pas la contracter. Je me vaccine aussi pour pouvoir continuer à faire mon travail, c'est-à-dire m'occu-



per de ces jeunes patients. Si plusieurs médecins et membres du personnel soignant devaient être absents pour cause de grippe, cela baisserait inévitablement la qualité des soins.»

MESURES DE PROTECTION



LAVEZ-VOUS LES MAINS
SOUVENT ET SOIGNEUSEMENT



TOUSSEZ ET ÉTERNUEZ
DANS UN MOUCHOIR EN PAPIER



JETEZ LES MOUCHOIRS
EN PAPIER IMMÉDIATEMENT
APRÈS UTILISATION



RESTEZ À LA MAISON
EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX



TÉLÉPHONEZ À VOTRE MÉDECIN
EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX SI VOUS FAITES PARTIE D'UN GROUPE À RISQUE OU PRÉSENTEZ DE GRAVES SYMPTÔMES.



PORTEZ UN MASQUE
SI VOUS ÊTES GRIPPÉ LORSQUE VOUS ÊTES EN CONTACT AVEC D'AUTRES PERSONNES OU VOUS DÉPLACEZ.

INFORMATIONS SUR LES VACCINS

DEUX VACCINS DISPONIBLES

La meilleure protection contre la grippe est la vaccination. Deux vaccins sont actuellement disponibles en Suisse.

Le premier, nommé Focetria®, a été développé par Novartis sur des cultures d'œufs de poule fécondés. Cette méthode est traditionnellement utilisée dans la fabrication des vaccins saisonniers. Ce vaccin comprend un adjuvant qui est utilisé depuis plus de dix ans dans un vaccin saisonnier distribué à plus de 45 millions de personnes (seniors, adultes, enfants, nourrissons et même nouveau-nés). Il est particulièrement adapté aux personnes de moins de 18 ans et aux femmes enceintes.

Le second vaccin, appelé Pandemrix®, est produit par GlaxoSmithKline selon la même procédure que le précédent. L'adjuvant utilisé dans ce vaccin est homologué dans plusieurs pays dont ceux de l'Union européenne. Ce vaccin est pour l'instant homologué uniquement pour les personnes de plus de 18 ans. Pour les adultes en bonne santé, une dose suffit. Par contre, deux

doses seront nécessaires pour les enfants jusqu'à 9 ans et pour tous ceux dont les défenses immunitaires sont diminuées par une maladie ou un traitement. A noter encore que ces vaccins ne protègent pas contre la grippe saisonnière qui nécessite un autre vaccin.

CONTRE-INDICATIONS

Selon l'Office fédéral de la santé publique, la vaccination contre la grippe pandémique A/H1N1 2009 peut être contre-indiquée dans certaines situations pour des raisons médicales. Il est important que la personne souhaitant se faire vacciner informe son médecin si elle est en début de grossesse (1er trimestre) ou si elle souffre de fièvre, d'allergie connue aux protéines des œufs ou encore de trouble de la coagulation sanguine. Le médecin évaluera alors si les bénéfices d'une vaccination surpassent les risques qu'elle implique dans ces situations précises.

EFFETS SECONDAIRES

Les effets secondaires sont identiques à ceux des vaccins contre la grippe saisonnière. Chez certaines

personnes des réactions inflammatoires locales à l'endroit de l'injection peuvent apparaître: douleur, rougeur et enflure, parfois accompagnées d'une sensation de chaleur ou de démangeaisons pendant deux-trois jours. Dans de rares cas, la réaction inflammatoire s'accompagne de fièvre, frissons, douleurs dans les muscles ou les articulations, maux de tête ou fatigue. Ces symptômes durent un à deux jours et disparaissent spontanément.

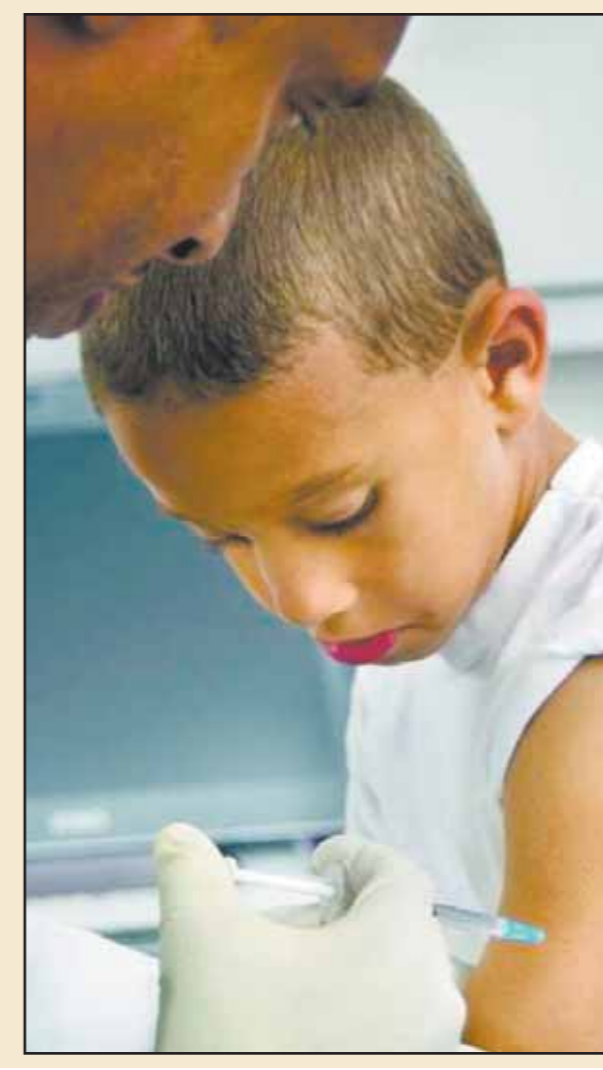


GROUPES PRIORITAIRES POUR LA VACCINATION

Qui d'abord?

Les premières doses de vaccins sont réservées aux personnes à risque accru de complications et à celles qui, par des contacts proches, peuvent transmettre le virus aux individus à risque, à savoir :

- LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**
(en contact avec des patients) et ceux en charge de nourrissons de moins de 6 mois;
- LES FEMMES ENCEINTEES**
(de préférence dès le 2e trimestre) et les femmes après l'accouchement;
- LES ENFANTS**
(dès 6 mois), les adolescents et les adultes jusqu'à 64 ans avec maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques (notamment asthme, malformations cardiaques congénitales, insuffisance cardiaque, mucoviscidose), troubles métaboliques ayant des répercussions sur le cœur, les poumons ou les reins (diabète, etc.), insuffisance rénale, hémoglobinopathie ou immunosuppression;
- LES ENFANTS NÉS PRÉMATURÉMENT**
dès l'âge de 6 mois jusqu'à l'âge de 2 ans;
- L'ENTOURAGE FAMILIAL**
(vivant sous le même toit) des personnes citées aux points 2, 3 et 4 et celui des nourrissons de moins de 6 mois.



POUR EN SAVOIR PLUS

- **0800 473 773**
Hotline cantonale gratuite pour la grippe A/H1N1 2009, du lundi au vendredi de 17 h à 19 h
- **www.vs.ch/pandemie**
Site de l'Etat du Valais contenant des informations sur l'organisation de la vaccination en Valais.
- **www.pandemia.ch**
Site de la Confédération contenant notamment un test pour déterminer si vous devriez vous faire vacciner.
- **www.ofsp.admin.ch**
Site de l'Office fédéral de la santé publique à l'usage de la population et des professionnels de la santé
- **www.infovac.ch**
Informations professionnelles sur les vaccins et la vaccination
- **www.swissmedic.ch**
Site de l'organe responsable de l'homologation des vaccins et médicaments